

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
N°35-2011

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAÛZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAÛZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEEVERS Cornélia), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDE : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : OPAH, régime d'aide complémentaire

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par arrêté du 28 janvier 2010, la communauté de communes dispose dans ses statuts de la possibilité « dans le cadre des OPAH d'attribuer des aides financières complémentaires ».

De plus, à l'occasion du vote du Budget Prévisionnel 2011, une enveloppe de 20 000 € a été inscrite en dépenses d'investissement à l'article 2042. Il indique également que depuis le 1^{er} juillet 2011, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est effective sur le territoire et que les premiers dossiers vont bientôt être déposés auprès de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

Il rappelle pour mémoire, les objectifs qui figurent dans la convention d'objectifs signée avec l'ANAH, le Conseil Général et le Conseil Régional :

- Propriétaires occupants : 120 dossiers sur 3 ans soit 40 dossiers par an
 - 60 dossiers « précarité énergétique » (20/an)
 - 30 dossiers « accessibilité » (10/an)
 - 9 dossiers « habitat indigne » (3/an)
 - 9 dossiers « habitat très dégradés » (3/an)
 - 12 dossiers « autres travaux » (4/an)
- Propriétaires bailleurs : 24 dossiers sur 3 ans soit 8 dossiers par an
 - 12 dossiers « travaux lourds » (4/an)
 - 12 dossiers « travaux d'amélioration » (4/an)

Il indique enfin qu'après en avoir débattu et échangé avec le cabinet ALTAÏR en charge de l'opération, le Bureau propose d'intervenir uniquement sur l'ensemble des dossiers « Propriétaires occupants » à hauteur de 10% du montant des travaux, en plafonnant la subvention à 500 € et dans la limite des 20 000 euros inscrits au BP 2011.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/09/2011

Reçu en préfecture le 28/09/2011

Affiché

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

N°35-2011

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	32	33

Date de la convocation

12 septembre 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

28 SEP. 2011

et publication

28 septembre 2011

Envoyé en préfecture le 28/09/2011

Reçu en préfecture le 28/09/2011

Affiché le

APPROUVE, dans le cadre de l'OPAH, l'intervention complémentaire de la Communauté de Communes sur l'ensemble des dossiers « Propriétaires occupants » retenus par l'ANAH, à hauteur de 10% du montant des travaux avec un plafonnement d'intervention fixé à par dossier dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget prévisionnel

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,




Pierre GUICHANNE.

TELETRANSMIS LE

28 SEP. 2011